

Aide à l'accèsion à la propriété des primo-accédants « Eco-Pass »



Communauté de Communes du Pays des Herbiers

Mathieu BREMAUD

Service Habitat

6 rue du Tourniquet

85 500 LES HERBIERS

Tel : 02 51 66 82 27

mathieu.bremaud@paysdesherbiers.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans le cadre de sa politique locale de l'habitat, la Communauté de Communes du Pays des Herbiers conseille et soutient financièrement les primo-accédants qui achètent un logement ancien.

TYPE D'AIDE

Subvention

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Les communes de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers.

TYPE DE BENEFICIAIRES

Primo accédants

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Répondre aux plafonds de ressources Prêt à Taux Zéro.
- L'acquisition-amélioration ne concernera que les logements construits avant le 1er janvier 1990 en vue de l'occuper à titre de résidence principale.
- Les travaux d'amélioration énergétique devront atteindre un gain énergétique :
 - de 25% pour les logements acquis avec une étiquette inférieure ou égale à D.
 - de 40% pour les logements acquis avec une étiquette E à « sans étiquette » (cas par exemple d'une grange).
- Les transformations d'usage permettant de transformer un bâti en logement sont éligibles.
- Les travaux devront être réalisés par des professionnels.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

ECO-Pass rénovation	Subvention
Conseil Départemental de la Vendée	1 500 €
CdC Pays des Herbiers	1 500 €
TOTAL	3 000 €

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Conseil Départemental de la Vendée.

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Budget 2018 : 21 950 €

Budget 2020 : 15 000 €

Budget 2022 : 13 500 €

BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

ECO-Pass	Nombre de subventions versées ECO-Pass neuf RT 2012	Nombre de subventions versées ECO-Pass ancien	Nombre de logements	Montant des subventions
2013	7	0	7	10 500 €
2014	9	0	9	14 000 €
2015	16	2	18	27 500 €
2016	5	0	5	10 500 €
2017	0	3	3	4 500 €
2018	0	17	17	25 500 €
2019	0	8	8	12 000 €
2020	0	3	3	4 500 €
2021	0	4	4	6 000 €
TOTAL	37	37	74	103 500

L'ECO Pass Neuf a été arrêté en 2016.